



Thônex

Procès-verbal Séance du 30 septembre 2008

Sont présents :

Madame	Isabel Rochat	Conseillère administrative
Messieurs	Philippe Decrey	Conseiller administratif
	Claude Détruche	Maire
Madame	Jacqueline Tomasini	Présidente du Conseil municipal
Mesdames	Christine Casadei	Anne-Marie Jaquet
	Doris Constantin	Rosa Lopes Beer
	Fidelina Gomes Dias Aguigah	Karin Wirthner Zinggeler
Messieurs	Ali Agraniou	Stephen Knörr
	Andrew Arpidone	Guy Loutan
	Marcel Constantin	Hans Rudolf Roth
	Willy Corthay	Guy Saudan
	Alain Dupraz	Ashwani Singh
	Michel Frossard	Richard Stark
	Patrick A. Gautier	Pascal Uehlinger
	Marc Kilcher	Jorge Vieitez

Excusés :

Madame	Christine Schwarz
Messieurs	Enrico Castelli
	Claude Marcet
	Daniel Thurre

*

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2008.
2. Assermentation de M. Ali Agraniou, Conseiller municipal, du groupe socialistes-verts en remplacement de Mme Marianne Guarino, démissionnaire. (DA-08-19).
3. Assermentation de Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, du groupe socialistes-verts, en remplacement de Mme Armelle Sob, démissionnaire. (DA-08-20).
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Rapports des commissions.
7. Centre Sportif Sous-Moulin :
Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue du remplacement de la cabine basse-tension et le branchement de trois appareils LEC. Discussion. Vote. (DA-08-21).
8. Demande de crédit de Fr 149'000,- en vue de l'étude des infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier des communaux d'Ambilly. (DA-08-22).



9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Radical et UDC concernant : « *L'évaluation annuelle de la structure culturelle devant les commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage et des Finances* ». Discussion. Vote. (RM-08-04).
10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli et Willy Corthay pour le groupe socialistes-verts : « *Pour favoriser la mobilité douce par l'utilisation de vélos à assistance électrique* ». Discussion. Vote. (MM-08-02).
11. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli et Guy Loutan pour le groupe socialistes-verts intitulé : « *Pour un soutien de notre commune à l'IRHA, ONG qui promeut une bonne gestion de l'eau de pluie dans les pays en développement* ». Discussion. Vote. (MM-08-03).
12. Projets de délibération.
13. Propositions du Conseil administratif.
14. Questions écrites.
15. Propositions individuelles.

*

Avant d'ouvrir la séance, Mme la Présidente demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire de M. Fernand Grangier, secrétaire adjoint à la retraite, employé communal de 1963 à 1998 décédé le 1^{er} septembre dernier.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2008

Le procès-verbal est approuvé à la majorité par 16 voix « pour » et 2 « abstentions ».

2. M. Ali Agraniou, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, en remplacement de Mme Marianne Guarino, démissionnaire. (DA-08-19)

Mme Tomasini, Présidente, donne lecture de la lettre de démission de Mme Marianne Guarino, datée du 20 août 2008 :

Démission du Conseil municipal au 31 août 2008

Madame la Présidente, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

C'est avec regret que je vous présente aujourd'hui ma démission au Conseil municipal de la commune de Thônex.

Durant ces trois dernières années, j'ai eu beaucoup de plaisir à participer aux travaux des commissions et prendre part aux décisions de la commune. Aujourd'hui, ma vie professionnelle me demande un plus grand investissement et je n'ai malheureusement plus suffisamment de temps pour assumer pleinement ma fonction de conseillère.



Les relations vécues au sein de ce Conseil et de mon groupe politique ont été particulièrement motivantes. Elles étaient enrichissantes, conviviales et chaleureuses, du moins en début de séance ! Et c'est sans aucun doute ce qui m'a fait le plus hésiter à prendre cette décision. Vous allez me manquer!

Je vous souhaite une bonne continuation à toutes et à tous et vous remercie pour ce que vous m'avez apporté, ainsi que votre engagement pour que la commune de Thônex soit un lieu agréable à vivre.

Je présente à la Présidente, à l'ensemble du Conseil administratif et du Conseil municipal, mes salutations les plus respectueuses.

PS : ... et mes salutations à M. Philippe Guex qui reste à la barre, malgré des changements de cap.

Puis, il est procédé à l'assermentation :

Mme la Présidente, demande à M. Ali Agraniou, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « *je le jure* » ou « *je le promets* » en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Ali Agraniou : « *je le promets* »

Suite au serment de M. Ali Agraniou, la délibération suivante a été signée par : Mme Jacqueline Tomasini, Présidente, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Monsieur Ali Agraniou
Conseiller municipal
du groupe socialistes-verts*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Ali Agraniou entre les mains de Madame Jacqueline Tomasini, Présidente du Conseil municipal, lors de la séance du 30 septembre 2008,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Ali Agraniou.

Mme la Présidente informe que M. Ali Agraniou, Conseiller municipal du groupe socialistes-verts, siègera dans les commissions suivantes :

- Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile
- Culture, Loisirs & Jumelage
- Sports, Sécurité, Police & Militaire



3. Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, du groupe socialistes-verts, en remplacement de Mme Armelle Sob, démissionnaire. (DA-08-20).

Mme Tomasini, Présidente, donne lecture de la lettre de démission de Mme Armelle Sob, datée du 29 août 2008 :

Madame Tomasini,

Veillez trouver ci-joint la lettre de démission que j'ai envoyée au Service de votations et élections.

Monsieur,

Par la présente je vous informe que je souhaite démissionner du Conseil municipal de la commune de Thônex, en date du 31 août 2008.

Je vous remercie de bien vouloir prendre les mesures s'y rapportant.

Dans l'attente de votre confirmation, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

Copie à Mme Tomasini, Présidente du Conseil municipal

Puis, il est procédé à l'assermentation :

Mme Tomasini, Présidente, demande à Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale, de se lever et de répondre : « *je le jure* » ou « *je le promets* » en levant la main droite au serment suivant :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Ali Agraniou : « *je le promets* »

Suite au serment de Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, la délibération suivante a été signée par : Mme Jacqueline Tomasini, Présidente, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Stephen Knörr, vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de
Madame Fidelina Gomes Dias Aguigah
Conseillère municipale
du groupe socialistes-verts*



Il a été procédé à l'assermentation de Madame Fidelina Gomes Dias Aguigah entre les mains de Madame Jacqueline Tomasini, Présidente du Conseil municipal, lors de la séance du 30 septembre 2008,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par Monsieur Ali Agraniou.

Mme la Présidente, informe que Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, Conseillère municipale du groupe socialistes-verts, siègera dans les commissions suivantes :

- Sociale
- Travaux & Bâtiments
- Circulation, Transports, Service du Feu & Protection Civile

Suite à ces deux nouvelles assermentations, la nouvelle répartition dans les commissions permanentes n'apporte pas de remarque.

4. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme la Présidente donne lecture du courrier suivant :

4.1. Courrier de Mme Josée-Alix Dupont, du 15 septembre 2008 concernant la levée des déchets :

Madame la Présidente du Conseil municipal,

Lorsque le Conseil administratif a décidé arbitrairement de supprimer un levée d'ordures ménagères, j'ai trouvé peu respectueux de ne pas avertir les communiers.

Le faire en début d'été, avec les chaleurs estivales, les ordures ménagères et le compostable, merci pour les odeurs, un vrai bonheur !!

Encore une fois, peu respectueux pour les habitants.

Avant nous gérons nos ordures et nos odeurs en sachant qu'il était possible de nous en débarrasser trois fois par semaine. Maintenant : début ou fin de semaine, alors je fais comme vous : fi le respect.

Vous économisez des trajets de camion, j'économise ma voiture et mon essence. Avant je triais et portais à la déchetterie : verre, alu, boîtes de conserve, papier, etc... Avant je ne mettais souvent qu'un sac d'ordures par semaine, maintenant, le dimanche, je complète avec verre, alu, boîtes... car je ne veux pas garder à la maison, la semaine entière, des ordures qui puent.,

Le slogan de Thônex : « le respect, ça change la vie » vous ne m'avez pas respecté, je ne respecte plus la commune.

En espérant que vous comprendrez mes remarques et qu'il n'y aura plus de décisions arbitraires sans en avertir les thônésiens, je vous pris de recevoir, Madame la Présidente, mes respectueuses salutations.



- M. Détruche : je me permets d'intervenir suite à ce courrier, car lorsque l'on a la chance d'habiter dans une villa, on peut économiser du carburant étant donné qu'il y a des levées dites « porte à porte ».

Et informe, qu'à 23h. nous passerons au point 12 de l'ordre du jour :
« Propositions du Conseil administratif ».

5. Communications du Conseil administratif

5.1. M. Claude Détruche, Maire

5.1.1 Nouveau centre commercial

Le Conseil administratif a eu le plaisir d'inaugurer le nouveau centre commercial de Thônex le 23 septembre dernier. Cela apporte sur notre territoire 22 commerces et 200 emplois, plus de 200 places de parking en sous-sol ainsi que la création, dans un futur proche, de 40 nouveaux appartements qui seront mis à disposition au mois de mars 2009.

5.1.2 Fumée dans les locaux communaux

Malgré la décision du Tribunal fédéral, le Conseil administratif maintient l'interdiction de fumer dans les locaux communaux. Vous aurez sans doute remarqué l'équipement qui a été mis en place à l'entrée de la salle des fêtes qui comprend une poubelle ainsi qu'un cendrier. Ce type d'équipement sera placé dans plusieurs endroits de la commune.

5.1.3 Collaboration intercommunale pour les agents de sécurité municipale

Cette réunion qui devait avoir lieu entre les trois communes chênoises a déjà été annulée quatre fois. Thônex a toujours répondu affirmativement aux propositions de dates, c'est donc comme pour les bulletins de vote égarés, ce n'est pas du côté de Thônex qu'il faut chercher l'erreur.

5.1.4 25^{ème} anniversaire du Centre Sportif Sous-Moulin

Le 3 septembre dernier, vous avez été nombreux à venir fêter ce 25^{ème} anniversaire. Lors de cette manifestation nous avons eu l'occasion de remercier nos prédécesseurs ; nous avons relevé l'excellente harmonie entre les sportifs de masse et les sportifs d'élite. Il a également été évoqué les besoins pour le futurs.

Un moment particulièrement émouvant a été le baptême de la salle « Frédéric Fellay », ancien joueur du Chênois Volley-Ball décédé récemment.



5.1.5 Challenge des Municipalités

Tous les Conseillers municipaux sont conviés à s'inscrire à cette manifestation qui se déroulera le samedi 11 octobre au stand de tir de Chêne-Bourg. Nous vous rappelons que nous sommes détenteurs du trophée.

5.1.6 Piscine communale

Comme prévu la piscine a été fermée le 15 septembre pour une durée de 6 mois et tous les employés ont été repartis dans divers services communaux. Nous profitons notamment de ce personnel pour refaire à neuf les tables de la salle des fêtes.

Concernant le restaurant « Le Nautica » l'exploitation peut se poursuivre et plusieurs informations ont été données au gérant. Le Conseil administratif a fait un geste sur le loyer pour tenir compte des désagréments dus à la fermeture de la piscine.

5.1.7 Chemin du Foron

De nombreuses demandes d'autorisations de construire ont été déposées et nous nous trouvons face à un problème de numérotation de ce chemin. Nous allons donc devoir rebaptiser trois parties de ce chemin, les personnes concernées seront associées à cette démarche.

5.1.8 Auberge communale

Le Conseil administratif a le plaisir de vous annoncer la réouverture de l'Auberge communale le 1^{er} octobre 2008. Le nouveau tenancier est M. Alain Akar également exploitant du restaurant des Trois Communes. Nous lui souhaitons donc plein succès dans cette nouvelle entreprise.

5.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

5.2.1 Collaboration entre les compagnies de sapeurs-pompiers

Contrairement aux ASM, les autorités des trois communes chênoises ont pu se rencontrer avec les commandants de nos trois compagnies. Ceci nous a permis de faire le point de la situation ainsi que l'inventaire en matériel. Une première approche a été faite afin de voir s'il y avait des synergies communes afin de réduire les coûts.

Pour l'instant, les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries n'ont pas encore voté une résolution telle que la nôtre et je pense qu'il sera assez difficile de trouver des solutions qui satisfassent tout le monde.



5.2.2 Etat Civil

Nous sommes également en discussion sur la question du groupement des offices d'Etat civil. La volonté du Conseil administratif est de transférer notre office à Chêne-Bourg qui accueille déjà celui de Veyrier.

A ce jour, les trois communes sont prêtes pour ce regroupement. Cependant la commune de Chêne-Bougeries tient à garder son office et ne désire pas rejoindre l'arrondissement de Chêne-Bourg.

Nous attendons la décision de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'Etat en charge de ce dossier et nous espérons que la commune de Chêne-Bougeries revienne sur sa position.

Il est à noter que chaque commune pourra tout de même célébrer les mariages en ses murs. Il s'agit uniquement de déplacer les affaires administratives.

5.2.3 Circulation à la rue de Genève

La remise en fonction des feux de signalisation est prévue pour le 16 octobre ; certains problèmes restent également à régler concernant le stationnement. Le Conseil administratif est déjà intervenu à ce sujet.

5.2.4 TPG

Suite à la mise en service de l'arrêt « Graveson » les TPG ont supprimé l'arrêt « Tronchet », pour l'instant nous attendons que les travaux de la rue de Genève soient terminés et nous allons nous donner une période d'observation afin de voir s'il convient de réétudier l'implantation d'un arrêt à l'avenue Tronchet, notamment pour les aînés qui viennent du haut de l'avenue Tronchet.

Les TPG seraient d'accord de créer un arrêt pour le bus C à la hauteur de la salle des fêtes.

5.2.5 Visite des Conseillers municipaux de Graveson

Le peu d'écho qu'a eue l'organisation de cette rencontre m'a déçu. Il a fallu sans arrêt rappeler les personnes susceptibles de recevoir nos amis gravesonnais. C'est pour cette raison que l'organisation de la journée du samedi a été faite avec des personnes sur lesquelles je pouvais compter, entre autres des membres du Comité des fêtes.

5.3. Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative

5.3.1 Rentrée scolaire

51 classes ont repris leurs activités le 27 août 2008, soit :

- 10 classes à l'école Marcelly,
- 16 classes à l'école du Bois-Des-Arts,



- 6 classes au Pavillon Mousse,
- 13 classes à l'école Adrien-Jeandin,
- 6 classes à l'école du Pont-Bochet

La grande nouveauté de cette rentrée 2008-2009 était la mise en place des directeurs d'école. Cette nouvelle organisation ayant été prise assez rapidement par le chef du département de l'instruction publique tout le monde a dû s'organiser dans un certain chaos et personne n'est sûr de la manière dont cela doit fonctionner.

Une première réunion a eu lieu avec les quatre directeurs afin de régler les problèmes de transport des élèves avec un prestataire de services. La prochaine réunion est fixée au 27 octobre 2008. Pour l'instant tout semble bien se passer mais il est vrai qu'il était plus simple d'avoir un seul interlocuteur en la personne de l'inspecteur.

Une autre nouveauté de cette rentrée, est également la création de « Conseil d'établissements » qui va regrouper un nombre d'acteurs impressionnant parmi lesquels on citera, les parents d'élèves, les enseignants, les directeurs, les responsables de bâtiments scolaires, le GIAP et quelque fois les élèves.

5.3.2 Pédibus

Le 19 septembre nous avons organisé la traditionnelle journée du « Pédibus ». Cette année nous avons réitéré l'expérience de 2005 pour sensibiliser les enfants aux dangers qu'ils pouvaient rencontrer sur le trajet maison-école, notamment en vélo.

Les 5^{ème} primaire ont pu faire un parcours gymkhana à l'école du Bois-Des-Arts ; cela a représenté 160 élèves, nous ne perdons pas espoir de réactiver les lignes « pédibus » qui avaient été mises en fonction lors de l'ouverture du Pavillon Mousse.

5.3.3 Fondation en faveur de la jeunesse

Depuis le 1^{er} janvier j'assume la présidence de cette fondation. J'avais annoncé à Mme Desjacques Carnegie que je prenais cette fonction ad-intérim et que mon rôle était de continuer le travail effectué jusqu'à ce jour mais également d'effectuer une refonte des statuts et de les rendre compatibles avec une collaboration intercommunale.

5.3.4 Plan directeur communal

Demain soir, le projet de plan directeur communal sera présenté à la population, à 20h. à la salle des fêtes et j'espère vous voir nombreux à cette occasion.

Une première mouture a été réalisée en 1999 et en 2003 ; la loi nous a obligés de le remettre en validation.



5.3.5 PAC MICA

Le 27 août le Conseil d'Etat a validé le plan localisé de quartier voté par notre Conseil le 24 juin dernier. Plusieurs projets de plan localisé de quartier sont actuellement analysés et je me ferai un plaisir de vous présenter le projet qui aura été retenu.

5.3.6 Finances

La réforme de la péréquation financière a été votée par l'Association des communes genevoises. Celle-ci a pour but de réduire les écarts entre les différentes communes de façon à ce qu'il y ait des communes contributrices et des communes récipiendaires selon un système qui permet de prélever 1% sur les recettes fiscales des communes.

Il s'agit pour une grande partie d'une politique incitative à créer des places de crèche. Les communes qui n'entreront pas dans ce système seront donc pénalisées.

Autre nouveauté le fonds d'équipement communal sera alimenté par les communes et non plus par l'Etat.

5.3.7 Budget 2009

Les recettes fiscales 2009 s'inscrivent dans un contexte à la hausse, résultat qui a été rendu possible grâce d'une part à la dynamique conjoncturelle de la première partie de l'année 2008 et d'autre part à une meilleure information que l'Etat a pu obtenir des communes françaises concernant l'impôt à la source. Nous adapterons ces données dans notre budget communal avec la prudence qui s'impose.

Arrivée de M. Richard Stark

6. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

6.1. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, séance du 26 août 2008 :

La Commission Travaux & bâtiments a siégé le 26 août 2008 en présence de M. Claude Détruche, Maire, M. François Fortuna, secrétaire général adjoint technique et M. Dominique Zanghi, architecte du bureau Spitsas & Zanghi.

Sous l'unique point du jour, à savoir le projet d'agrandissement de la mairie, M. Zanghi nous présente l'évolution des plans depuis le 20 mai dernier. L'ensemble des éléments, des surfaces de travail, les réserves et le terrain ont été vérifiés, en englobant les mandataires et les services cantonaux.



Les points principaux à relever sont les suivants :

- La salle du Conseil municipal a été agrandie (280 m²). Elle pourra accueillir plus de 30 élus, le Conseil administratif, des invités et des spectateurs.
- 2 salles de commissions disposeront de sanitaires et seront accessibles par des escaliers et un ascenseur.
- Au 2^{ème} étage se trouveront des salles qui pourront être louées et qui seront également accessibles avec des ascenseurs.
- La salle des mariages disposera d'un accès indépendant et pourra être utilisée en tout temps. Elle disposera de vestiaires et sanitaires séparés.
- Environ 80 personnes pourront travailler dans les locaux. Les agents municipaux pourront accueillir 14 personnes. 2 salles de conférence divisibles sont prévues.
- A l'accueil et à la réception seront aménagées quelques places de travail.
- Un parking public d'environ 100 places est en cours de négociation, muni de parcomètres ou d'une zone bleue. La commune en aurait désiré 150. Il sera possible d'utiliser le chauffage de la voirie.
- Une pompe à chaleur sera également installée (120 à 150 m de profondeur).
- Il était prévu de demander l'autorisation de construire début septembre 2008.

Après avoir obtenu réponse à toutes les questions posées à M. Zanghi, les commissaires ont voté la poursuite des travaux à l'unanimité.

Sous point le point des divers, M. Claude Détruche a informé les commissaires des progrès concernant divers chantiers, à savoir :

- Adrien-Jeandin : Chaufferie est terminée. Le changement des fenêtres de la salle de gymnastique est terminé. Les travaux du restaurant scolaire ont débuté (fin prévue : février 2009).
- Salle des fêtes : L'espace VIP a été réalisé. Les chaises arrivent en septembre. La transformation des tables aura lieu par des menuisiers de la commune. Climatisation sera en service début septembre. Les équipements scéniques sont en place.
- Marcelly- Tronchet : Piscine fermée de mi-septembre à mars/avril 2009. Etape 2 : le planning est maintenu.

6.2. Mme Doris Constantin, Présidente de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 28 août 2008 :

1. Comité de Coordination Culturel Chênois (CCCC)

1.1. Festival de danse

M. Decrey explique que l'idée de M. Zeitz est de présenter des spectacles dans les communes qui ne devraient rien leur coûter, si ce n'est de mettre à disposition les locaux. Mais à ce jour, une subvention nous est demandée pour ce festival.

La crainte de créer un précédent et la question d'égalité de traitement par rapport à d'autres artistes qui auraient envie de mettre en place des manifestations a été évoquée par certains commissaires.

Il a également été relevé que l'idée était sympathique mais que malheureusement, le festival concerne qu'une seule école.



La conclusion des débats est qu'il n'est pas souhaité de mettre en avant une seule école de danse, et qu'il faut élargir le projet en organisant le festival sur un week-end.

Le dossier est refusé en tant que tel, et il est demandé à l'auteur du projet d'élargir à d'autres écoles et d'organiser la manifestation sur un week-end. De plus, les commissaires ne souhaitent pas que la subvention soit accordée annuellement.

1.2. Théâtrécirque

M. Decrey informe que Mme Challande et son fils ont été auditionnés par le CCCC.

Il s'agit de fêter les 20 ans du cirque, et il a été relevé lors de cette séance du CCCC qu'il serait judicieux que les communes fassent un geste pour cet anniversaire.

Les commissaires ont retenu l'intérêt du festival proposé sur 3 semaines et ont estimé que le projet était bien présenté.

La subvention demandée par Théâtre-Cirque de Fr 27'000.- a été mise au vote et acceptée à l'unanimité.

1.3. 4^{ème} Fête cantonale de la musique et concours

Après étude du dossier, les commissaires ont estimé qu'il aurait été avisé d'auditionner les organisateurs et que ceux-ci auraient pu également demander des fonds aux autres communes, et pas uniquement à celles des 3 Chêne. Néanmoins, il en ressort que l'idée est bonne.

En conclusion, les commissaires souhaitent obtenir plus d'informations notamment quant aux sponsors.

Le projet est mis au vote et a été refusé par 9 non et 1 abstention.

Toutefois, une demande complémentaire a été formulée comme suit : Si des subventions sont demandées à d'autres communes, si le CCCC auditionne le comité d'organisation et si un complément d'informations est obtenu concernant les sponsors, le dossier sera réexaminé par la commission.

2. Demandes de subventions

2.1. Théâtrechamp

Un commissaire a relevé l'engagement formateur et l'aspect de proximité des jeunes effectué par Théâtrechamp.

Certains commissaires s'interrogent sur la présentation des comptes. De plus, nous sommes toujours dans l'attente de la réponse quant à l'effectif des enfants de Thônex qui participent aux cours.

Il a été décidé par les commissaires que la subvention serait allouée lorsqu'on aura obtenu les informations concernant le nombre d'enfants et les origines de leur provenance.

Cette proposition a été mise au vote et acceptée à l'unanimité.



2.2. Chœur Arte Musica

M. Decrey rend attentif les commissaires sur le fait que la subvention demandée est spéciale, puisqu'il s'agit du 20^{ème} anniversaire.

Après discussion, les commissaires trouvent le programme de bonne qualité et sont favorables à octroyer un complément de subvention compte tenu du 20^{ème} anniversaire. Toutefois, ils regrettent que leur prestation se déroule au Grand Casino et en France plutôt qu'à Thônex.

M. Decrey écrira au responsable du chœur pour demander qu'un concert soit organisé à Thônex.

La proposition d'un complément de subvention de Fr 4'000.- a été mis au vote et accepté à l'unanimité.

La subvention annuelle de Fr 6'000.- a été votée à l'unanimité.

3. Charte du Jumelage

M. Decrey rappelle que Graveson et Thônex ont souhaité fixer des priorités. Dans un premier temps, il propose de contacter 3 associations ou groupements et d'inviter des jeunes. Il donne comme exemple les travailleurs sociaux hors murs, la responsable des aînés solidaires et certaines disciplines sportives.

Les premiers contacts et échanges avec Graveson pourraient s'effectuer l'année prochaine lors de notre déplacement déjà prévu chez eux.

Il a été demandé par certains commissaires de motiver au mieux les jeunes concernant le jumelage, y compris notre Parlement des jeunes.

Après discussion, il a été proposé de recevoir lors de la prochaine séance de commission Culture du 7 octobre 2008, la responsable des aînés solidaires, le responsable du club de la pétanque, du tennis et du judo avec les travailleurs sociaux hors murs.

Cette proposition a été mise au vote et acceptée à l'unanimité.

4. Divers

Une commissaire demande à ce que la question concernant la participation financière des Conseillers municipaux et employés communaux sur les prix des billets du TAS soit rediscutée et votée, et ceci conformément à sa demande du 15 janvier dernier.

M. Decrey répond qu'il pense que la commission a déjà voté et refusé, mais il vérifiera.

Un commissaire demande s'il est correct que le Bibliobus sera supprimé à Thônex en 2009.

M. Decrey n'a aucune information à ce sujet.

6.3. M. Pascal Uehlinger, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 2 septembre 2008 commune avec Chêne-Bourg :

Projet de modification de limites de zones n° 29'534-512-537, rue François-Jacquier; création d'une zone de développement 3 sur les communes de Chêne-Bourg et Thônex.

Etaient présents à la séance :

- M. André Nasel, secrétaire général de la commune de Chêne-Bourg
- Les membres de la commission aménagement et environnement de la commune de Chêne-Bourg
- Mme Ortis (A. Ortis & S. Robyr, architectes) mandataire en charge de l'élaboration du plan directeur communal de la commune de Thônex
- Mme Liebermann (Nou SA, architectes), mandataire en charge de l'élaboration du plan directeur communal de la commune de Chêne-Bourg

Chêne-Bourg avait, à l'époque, préavisé une zone artisanale et Thônex une zone de développement.

Les deux communes auraient plus de possibilités de constructions et de réalisations avec une même zone.

Mme Ortis signale que la partie située à Chêne-Bourg est en zone industrielle. Les normes de construction y sont les mêmes qu'en zone de développement, mais le contrôle de qualité sera plus efficace qu'aujourd'hui en cas de changement de zone. Le PLQ devrait le mentionner.

Pour la commune de Chêne-Bourg, M. Delabays soumet au vote le préavis du projet de modification de limites de zones N°29'534-512-537 :

Au vote :

- *le projet est accepté à l'unanimité*

Pour la commune de Thônex, M. Uehlinger soumet au vote le préavis de modification de limites de zones N19-534-512-537 :

Au vote :

- *le projet est accepté par 9 oui et 1 abstention.*

6.4. M. Richard Stark, Président de la commission des Finances, séance du 18 septembre 2008 :

1. Projet de délibération déposé lors de la séance du Conseil municipal du 24 juin 2008 par les partis de l'entente concernant une demande de crédit de Fr 60'000,- en vue de l'acquisition d'un bus avec minimum 30 places.

Il y avait été voté de renvoyer le sujet en commission des Finances.

Lors de la séance il y est apporté plusieurs informations, à savoir pour un bus de cette taille pour des adultes il faut compter environ Fr 200'000,- sans oublier le problème du permis de conduire à gérer. Une autre possibilité existe mais avec un aménagement de 30 places pour des enfants uniquement. Le prix proposé serait de Fr 92'000,-. Le souhait était d'un bus polyvalent et comme aucune autre offre n'a pu nous être présentée, il a été décidé à l'unanimité l'ajournement du débat.

2. Règlement du Conseil municipal

Projets déposés par les Conseillers municipaux (délibérations, motions, résolutions).

M. Guex, secrétaire général de notre commune nous explique le fonctionnement, les différences, les interprétations ainsi que les subtilités entre les délibérations, les motions et les résolutions. Lors de cette séance de commission des Finances, chaque commissaire a eu la possibilité de poser à M. Guex les questions qui le préoccupaient sur l'utilisation d'une délibération ou d'une motion ou d'une résolution.



3. M. Zeder, secrétaire général adjoint nous remet un inventaire des parcelles propriétés de la commune pour compléter les informations au projet de budget.

Il est également rappelé que le budget de fonctionnement 2009 du CSSM a été voté et accepté à l'unanimité des membres présents du Conseil Intercommunal.

7. Centre Sportif Sous-Moulin :

Demande d'un crédit de Fr 80'000,- en vue du remplacement de la cabine basse-tension et le branchement de trois appareils LEC. Discussion. Vote.
(DA-08-21).

M. Claude Détruche, Conseiller administratif délégué aux Sports : ce crédit de Fr 80'000,- représente la part de la commune de Thônex pour le remplacement de la cabine basse tension ainsi que le branchement de trois modules LEC qui est un économiseur d'énergie pour la lumière.

La cabine basse tension est vétuste car elle existe depuis l'origine du Centre Sportif et son remplacement s'impose de manière évidente.

Le branchement de trois appareils LEC va nous donner une économie d'environ 20% sur le site principal et le temps de vie de cet équipement est estimé à plus de 24 ans. Nous avons donc tout intérêt à favoriser ce genre d'installation du point de vue économique. Le Conseil Intercommunal a accepté cette option à l'unanimité.

En remplacement de M. Daniel Thurre, Président de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire, M. Alain Dupraz, donne lecture les conclusions du rapport de la séance du 16 septembre 2008:

- *Notre commission s'est réunie le 16 septembre à 18h.30 avec un seul point à l'ordre du jour : le Centre sportif Sous-Moulin, son budget et ses investissements en 2009.*

M. Hirt, directeur du centre était présent pour répondre à toutes questions y relatives. Après ses explications, la commission a voté par 6 voix et une abstention l'approbation de principe du budget 2009 du CSSM, ainsi que les investissements prévus.

La séance est levée à 19h.15.

La discussion est ouverte :



La parole n'étant pas demandée, M. Richard Stark, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les projets d'Investissements présentés par le Centre sportif Sous-Moulin dans le cadre de son budget 2008,
- Vu le projet de remplacement de la cabine basse tension et le branchement de trois appareils LEC (économiseur d'énergie pour la lumière),
- Vu le préavis favorable de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire du 16 septembre 2008,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 80'000.- ($\frac{1}{3}$ de Fr 240'000,-) en vue du remplacement de la cabine basse tension et le branchement de trois appareils LEC.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 80'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget des investissements de 2009 à 2018.
 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg.
8. Demande de crédit de Fr 149'000,- en vue de l'étude des infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier des Communaux d'Ambilly. (DA-08-22).

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative déléguée à l'Urbanisme & Développement durable : le tempo mis en place par M. Cramer suite au déclassement de ces terrains en janvier dernier a, au moins eu, l'avantage de faire avancer les choses.

Il est donc important que l'on continue à travailler en concertation et le crédit qui vous est proposé ce soir nous permettra de participer en tant qu'acteurs au développement de ces Communaux d'Ambilly, et pour un objet qui nous concerne plus que n'importe qui d'autre car il s'agit de l'aménagement des espaces publics.



Les considérants de la résolution du 22 février 2005 qui ont amené à l'adoption à l'unanimité de cette dernière, tous les partis ont voulu que nous prenions en compte la qualité de ce développement et cela passe aussi par les espaces publics.

Le Conseil administratif désire qu'il y ait un débat sur ce sujet c'est la raison pour laquelle nous demandons le renvoi en commission.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Gautier fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Notre commune a toujours prôné le dialogue avec tous les partenaires dans le cadre de l'aménagement des communaux d'Ambilly.

C'est en participant au processus que nous pourrions défendre au mieux les intérêts de notre collectivité. Il est donc primordial que les études, dont nous sommes appelés à en financer un peu plus du quart, prennent en compte les exigences minimales de notre commune pour assurer un développement raisonnable et harmonieux de ce futur méga quartier.

Le groupe libéral salue cette approche et propose de renvoyer cette demande de crédit en commission de l'Urbanisme & Développement durable pour étude, ceci au vu de la complexité de ce dossier, dont les différents volets - urbanisme, circulation, environnement, espaces verts, notamment - sont étroitement liés.

Mme Lopes Beer, fait la déclaration suivante au nom du socialistes-verts :

Il semble que l'Etat de Genève, par l'entremise du Conseil d'Etat, ait décidé que le projet des Communaux d'Ambilly doit avancer rapidement. Et ceci est tout à fait logique et cohérent. La demande d'un crédit d'étude sur les infrastructures et l'aménagement des espaces publics du futur quartier qui nous est faite ce soir va dans ce sens.

Néanmoins, cette demande de crédit mérite d'être étudiée de manière approfondie.

Premièrement, il est nécessaire que la participation financière de la commune de Thônex à ce type d'étude soit discutée. Il ne s'agit nullement de remettre en cause le principe d'une participation de notre commune. Mais plutôt d'examiner les modalités de participation, notamment financière, et la manière dont notre Conseil communal sera tenu informé sur l'avancement des différentes études. Ce travail s'avérera sans doute aussi utile dans le futur lorsque d'autres études liées aux Communaux d'Ambilly nous seront soumises.

Deuxièmement, il est à la fois important et intéressant d'avoir davantage de détails sur les objectifs des différents mandats d'étude sur la question des espaces publics. A ce titre, un ou des mandataires pourrait être reçu en commission pour explications, suggestions et autres questions de la part des commissaires.

Finalement, la commune d'Ambilly et le groupement de promoteurs BATIMA ont des relations quelque peu tendues à l'heure actuelle. Nous n'avons pas à nous prononcer sur les positions de l'un ou de l'autre. En revanche, les procédures juridiques en cours doivent nous inciter à la prudence quant à qui seront nos futurs interlocuteurs.



Pour ces raisons le groupe socialistes-verts demande le renvoi en commissions d'Urbanisme & Développement durable et Finances, le crédit d'étude (infrastructures de l'aménagement des espaces publics Communaux d'Ambilly).

Au vote :

- *La discussion immédiate est refusée à l'unanimité et ce point est renvoyé en commission de l'Urbanisme & Développement durable*

9. Projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Radical et UDC concernant : « L'évaluation annuelle de la structure culturelle devant les commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage et des Finances ». Discussion. Vote. (RM-08-04).

M. Kilcher, signataire donne lecture du projet de résolution :

R é s o l u t i o n

- Vu le crédit de Fr 40'000,- voté par le Conseil municipal le 11 mai 2004 pour la réalisation d'une étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex,
- Vu le crédit de Fr 30'000,- voté par le Conseil municipal le 14 décembre 2004 pour l'élaboration d'un dossier définissant la politique culturelle thônésienne sur 5 ans (2005-2010),
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 17 mai 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 9 juin 2005,
- Vu les projets de délibération consécutifs numéro 35 et 63 ainsi que le projet de délibération 93 du 21 juin 2005, approuvé à l'unanimité du Conseil municipal,
- Vu le contrat unissant l'entreprise JOKKA S.a.r.l. et la commune de Thônex,

Le Conseil Municipal

D é c i d e

1. La structure culturelle mise en place en date du 21 juin 2005 fera l'objet d'une évaluation annuelle devant la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage ainsi que devant la commission des Finances.
2. De procéder au renouvellement du contrat unissant la commune de Thônex à l'entreprise JOKKA S.a.r.l, sur la base annuelle et après préavis des deux commissions concernées.

La discussion est ouverte :



M. Decrey, Conseiller administratif délégué donne les explications suivantes :

Une personne de l'extérieur qui lit le texte de cette résolution pourrait penser qu'il y a un manque de transparence dans la gestion de la Culture, ainsi qu'une mauvaise gestion de la part du Conseil administratif, ou de la part de M. Héritier de l'entreprise JOKKA sur la programmation. Cette suspicion est ressentie depuis le début de la mise en place de la politique culturelle pourtant votée par la majorité de ce Conseil municipal.

Je crois que les partis signataires ainsi que les municipaux qui les représentent autour de cette table devraient avoir la franchise de dire clairement leur position sur la politique culturelle ou sur les personnes qui mettent en place cette programmation au lieu de « tourner autour du pot » en soumettant des résolutions ou motions sur le fonctionnement de cette culture.

Je tiens à vous rappeler encore les propos que j'ai tenus plusieurs fois concernant la culture Thônésienne.

Cela fait 2 ans que la programmation a été mise en place et j'ai toujours dit qu'il fallait de la patience.

Aujourd'hui, on peut constater que les médias, journaux, radios, mettent en avant la commune de Thônex et sa politique culturelle sans compter les entreprises qui apportent leur soutien à notre politique culturelle.

Je peux vous dire que je suis fier du travail accompli en si peu de temps. Je tiens à remercier ici la cellule culturelle ainsi que l'administration communale pour la gestion financière.

Concernant le point 1 :

Sur l'évaluation sur la structure culturelle j'aimerais rappeler que la commission des Finances a deux possibilités d'intervenir sur la gestion financière. La première fois au budget la deuxième fois aux comptes, commission au cours de laquelle vous sont présentés dans les détails les résultats de la saison écoulée.

Concernant le point 2 :

Je vous rappelle qu'en date du 11 mars 2008 la commission de la Culture a voté, à une large majorité, la prolongation de la politique culturelle pour les deux prochaines années après les explications données sur la gestion et le timing concernant le problème pour la programmation.

Quant au renouvellement, je tiens à signaler ce qui suis sur les compétences :

- la commission des Finances donne son avis uniquement sur le plan financier, après étude des comptes. C'est son rôle ;
- la commission de la Culture donne son avis uniquement sur la programmation et sur la poursuite de la politique culturelle. Dans notre organisation communale chaque commission doit jouer son rôle dans son dicastère défini, et ne pas s'occuper de ce qui dépend d'autres commissions.



Enfin, le choix du mandataire est de la compétence uniquement du Conseil administratif. Pour l'équipe culturelle et notre mandataire ce n'est pas motivant de voir que le Conseil municipal revient régulièrement sur le fonctionnement de la cellule culturelle.

Pour terminer je voudrais vous dire que le temps que vous avez consacré à réfléchir ou à rédiger des motions ou des résolutions, vous auriez dû le consacrer à venir assister aux spectacles de la salle des fêtes et soutenir ainsi cette politique culturelle Thônésienne qui devrait être pour tous une fierté.

M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Projet de résolution déposé dans le délai légal par le groupes Libéral, Radical et UDC concernant: « *L'évaluation annuelle de la structure culturelle devant les commissions de la Culture, Loisirs & Jumelage et des Finances* ».

Nul ne saurait nier l'importance que revêt la culture dans notre société. Nul ne saurait nier la valeur de l'offre culturelle proposée par nos autorités à ses concitoyens. Nul ne saurait nier la qualité du travail fourni par les divers intervenants chargés de cette mission. Nul ne saurait non plus nier que la culture est affaire de goût et de sentiments.

Nous tendons tous vers le même but : le maintien de cette diversité, de cette qualité. C'est dans la façon d'y parvenir et dans les moyens qu'il faut y consacrer que nous différons. Afin de ne pas perdre tout le crédit déjà engrangé il nous faut rassembler toutes nos sensibilités et dialoguer. Cette résolution est une bonne base.

Le groupe UDC vous invite donc à voter cette résolution qu'il a cosignée

M. Willy Corthay donne lecture de la position du groupe socialistes-verts,

Notre groupe partage avec nos collègues libéraux, radicaux et UDC les préoccupations qui sous-tendent la résolution proposée, préoccupations déjà exprimées à moult reprises au sein de la commission de la Culture, Loisirs, etc... de la part de commissaires représentant un large éventail politique.

Nous semble en effet judicieuse et sage la possibilité d'une évaluation régulière de la politique culturelle thônésienne, également d'un examen annuel du renouvellement du contrat qui nous lie à l'entreprise JOKKA Sarl, voire d'un rappel, si nécessaire, de limites raisonnables à respecter.

C'est pourquoi notre groupe votera la résolution.

M. Uehlinger : j'aimerais répondre aux propos que j'ai trouvé assez durs à l'encontre des signataires de la résolution étant moi-même signataire pour le groupe libéral et participant abondamment à cette saison culturelle. Par mon intermédiaire une entreprise est devenue sponsor de cette saison culturelle, parce que j'y crois. Je ne veux pas faire un acte de défiance mais simplement participer à un contrôle de cette structure et ne remets pas en cause les compétences de M. Héritier ni du Conseiller administratif en charge de ce dicastère qui a fait un important travail pour mettre cette structure en place. Suite à une discussion que j'ai eue avec M. Decrey, je propose que le point 1 soit amendé et qu'un point 3 soit ajouté :



1. *La structure culturelle mise en place en date du 21 juin 2005 fera l'objet d'une évaluation annuelle, avant la séance du bouclage des comptes, devant la commission des Finances et d'une évaluation bi-annuelle devant la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.*

Ajout d'un point 3 à l'invite :

3. *La décision du renouvellement du contrat unissant la commune de Thônex et l'entreprise JOKKA Sàrl sera prise avant le 30 mai de l'année qui précède la saison culturelle, ceci afin de pérenniser la future saison.*

Mme Constantin, fait la déclaration suivante au nom du groupe Démocrate-Chrétien :

Le Groupe Démocrate Chrétien a pris connaissance avec attention du projet de résolution déposé dans le délai légal par les groupes Libéral, Radical et UDC concernant l'évaluation annuelle de la structure culturelle thônésienne et est resté très surpris du contenu.

Nous nous permettons de vous rappeler certains éléments relatifs à la culture :

- les saisons culturelles ont été mises en place seulement depuis 2 ans,
- la phase de démarrage est encore d'actualité,
- les communes d'Onex et de Meyrin ont mis 10 ans environ avant de stabiliser les comptes,
- la programmation obtient des échos satisfaisants de la part des sponsors, des médias et des participants aux spectacles,
- vous avez la possibilité d'intervenir concernant les chiffres deux fois par année, lors de la commission Finances relative au budget et celle concernant les comptes (sans compter les commissions Finances pré-budget),
- lors de la commission de la Culture du 11 mars 2008, les commissaires ont voté une prolongation des saisons culturelles pour les 2 années à venir,
- quant à la deuxième invite, le renouvellement du contrat de la société JOKKA Sàrl fait partie intégrante des prérogatives du Conseil administratif uniquement,
- en ce qui concerne les modalités dudit renouvellement, celles-ci auraient pu faire partie de votre première invite.

Nous vous rappelons également que l'engagement du mandataire et que le type de son contrat ont été décidés par la commission de la Culture et validés par le Conseil municipal lors de la législature précédente.

Dès le départ, toutes et tous les Conseillères et Conseillers municipaux savaient et étaient conscient(e)s que les programmes culturels engendrent un coût non négligeable avant de pouvoir espérer un bénéfice, voire une stabilisation des comptes.

Ce n'est pas la première édition qu'un tel exposé est soumis à l'occasion d'une séance du Conseil municipal. A chaque fois, il en ressort un esprit et goût « amers » de suspicion envers le mandataire, voire la comptabilité.

Alors, soyez clairs dans vos propos et dites de manière précise une fois pour toutes, si vous voulez continuer les saisons culturelles, et si vous désirez un changement de mandataire. Mais arrêtez de tourner au tour du problème !

Au vu de ce qui précède, nous ne voterons pas ce soir la résolution qui nous est soumise.



M. Dupraz fait la déclaration suivante à titre personnel :

M. Decrey a parlé de suspicion, terme évidemment repris par son groupe qui reproche de « tourner autour du pot ». Alors je vais être très clair et vous dire ce que je pense.

Cette proposition est révélatrice du malaise diffus et pourtant bien réel qui plane au-dessus de nos têtes.

Cette commune s'est lancée, tous partis confondus, durant la législature précédente, dans une politique dispendieuse et irréfléchie de production de spectacles variés et loisirs du soir.

Pourquoi, dans quel but ? On m'expliqua un soir qu'il s'agissait « d'animer » les soirées de notre commune.

Croyez-vous vraiment que l'organisation de spectacles dans la salle des fêtes une quinzaine de soirées par année, donc à peu près 4 jours sur cent, anime les rues de Thônex ?

Cette question est la première sur laquelle il s'agira de réfléchir dans l'évaluation annuelle qui est proposée ce soir. Il y en a d'autres :

En matière de spectacles, l'offre dans ce canton est déjà surabondante. Il y a d'abord, et depuis toujours, la Ville de Genève, dont les institutions et les programmes de haut niveau, font de cette petite ville de province une véritable capitale européenne d'un point de vue culturel et nous pouvons tous en être fiers.

Mais depuis quelques années, de nombreuses communes veulent en rajouter comme s'il y avait un concours, au point qu'on assiste à une sorte de surenchère : il suffit de voir les dépliants distribués tous ménages « la saison culturelle de Chêne-Bourg » un jour et « la culture s'affiche à Thônex » le lendemain ! Et je ne parle pas du supplément culturel du journal « Le Chênois ». Y-aurait-il concurrence entre nos communes, au lieu de la nécessaire, indispensable collaboration intercommunale ?

« Mais après tout, si on en a les moyens ? », pourrait-on se dire.

Et c'est là que le bât blesse le plus : a-t-on les moyens ?

Dans les comptes 2007, les revenus ont considérablement diminué par rapport aux prévisions budgétées. Que va-t-il se passer cette année ? Et dans les années à venir ? A voir ce qui arrive depuis deux semaines au cœur du capitalisme mondial, Wall Street, dont Genève est une succursale, on serait tenté de dire « prudence ».

Et connaissant les charges qui vont peser sur la commune dans les années à venir, on serait tenté de redire : « prudence ! ».

Croyez-vous vraiment que cette commune puisse se payer le luxe de verser à une entreprise privée une subvention - qui ne dit pas son nom - de quelque Fr 200'000,-/an (j'arrondis) ? Et de lui assurer, en plus, une garantie de déficit ? Car c'est bien ce qui se passe avec le type de contrat que le Conseil administratif a passé avec la société qui produit les spectacles thônésiens.

Il ne s'agit pas ici d'être « pour » ou « contre » la Culture - nous y sommes certainement tous favorables. Mais il faut savoir de quoi on parle. Et au-delà de la qualité, plus ou moins bonne, des spectacles offerts, et de leur fréquentation, sur lesquelles je ne me prononce pas ce soir, est-ce vraiment le rôle d'une commune que d'assurer des rentrées confortables et sans risques à une société privée ?



Sur ce point et sur bien d'autres soulevés par le TAS, il conviendra de réfléchir sérieusement et rapidement. Je voterai donc sans retenue cette résolution, avec l'injonction, en plus, de tirer les conclusions, et de prendre les décisions, qui s'avèrent nécessaires.

M. Kilcher fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

En 2006, lors d'une épique séance de la commission de la Culture, nous avons relevé l'indispensable besoin d'un suivi de l'activité culturelle. Lors de cette passe d'armes nous avons été critiqués et nous avons souligné à l'égard de M. Hyde et moi-même que nous avons guère d'intérêt pour la culture.

Je tiens à rappeler que les radicaux ont voté à l'unanimité le projet culturel en 2005 et qu'ils restent convaincus qu'une ville de près de 14.000 habitants mérite un programme culturel.

Je rassure le Conseiller administratif chez qui je sens poindre une anxiété : nous soutenons la culture et nous souhaitons voir l'activité culturelle de notre commune s'épanouir dans un cadre stable et serein.

Pour revenir sur les propos de Mme Constantin, il n'y a pas de problème pour l'instant mais cela pourrait arriver dans le futur. La situation de l'an passé nécessite une prise de conscience politique. C'est ce message que nous souhaitons transmettre aux citoyens de la commune. Nous voulons veiller à ce que le projet culturel continue dans les meilleures conditions et avec le contrôle et le soutien de la commission des Finances.

Nous espérons voir ce soir une majorité des élus soutenir cette résolution avec les amendements proposés par M. Uehlinger.

Au vote :

- *L'amendement du point 1 est accepté par 18 voix « pour », 3 voix « contre » et 1 abstentions.*
- *L'ajout d'un point 3 est accepté par 19 voix « pour » et 3 voix « contre ».*

Et la résolution suivante est acceptée :

R é s o l u t i o n

- Vu le crédit de Fr 40'000,- voté par le Conseil municipal le 11 mai 2004 pour la réalisation d'une étude sur la politique culturelle future de la commune de Thônex,
- Vu le crédit de Fr 30'000,- voté par le Conseil municipal le 14 décembre 2004 pour l'élaboration d'un dossier définissant la politique culturelle thônésienne sur 5 ans (2005-2010),
- Vu le préavis favorable de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage du 17 mai 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 9 juin 2005,
- Vu les projets de délibération consécutifs numéro 35 et 63 ainsi que le projet de délibération 93 du 21 juin 2005, approuvé à l'unanimité du Conseil municipal,



- Vu le contrat unissant l'entreprise JOKKA Sàrl. et la commune de Thônex,
- Par 19 voix « pour » et 3 voix « contre », soit à la majorité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. La structure culturelle mise en place en date du 21 juin 2005 fera l'objet d'une évaluation annuelle, avant la séance du bouclage des comptes, devant la commission des Finances et d'une évaluation bi-annuelle devant la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage.
2. De procéder au renouvellement du contrat unissant la commune de Thônex à l'entreprise JOKKA Sàrl, sur la base annuelle et après préavis des deux commissions concernées.
3. La décision du renouvellement du contrat unissant la commune de Thônex et l'entreprise JOKKA Sàrl sera prise avant le 30 mai de l'année qui précède la saison culturelle, ceci afin de pérenniser la future saison.

Une pause de 10 minutes est accordée à l'assemblée.

10. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli et Willy Corthay pour le groupe socialistes-verts : « Pour favoriser la mobilité douce par l'utilisation de vélos à assistance électrique ». Discussion. Vote. (MM-08-02).

M. Corthay, signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

- Une grande partie des distances courtes et moyennes, dans et autour de notre commune, peuvent être parcourues sans recourir à la voiture ou aux véhicules deux-roues motorisés,
- L'utilisation massive de voitures provoque un engorgement régulier et quotidien des principaux axes routiers de la commune, péjorant ainsi la qualité de vie de nos concitoyens,
- Cette utilisation est fréquemment le fait d'une seule personne,
- La voiture et les véhicules deux-roues motorisés sont une source de pollution sonore et atmosphérique,
- Il est du devoir des autorités publiques d'inciter la population à lutter contre le réchauffement climatique et à tendre vers le développement durable,
- Le vélo à assistance électrique est un moyen de déplacement pratique, sain, silencieux et non-polluant,
- Son coût - de 1500 à plus de 4000 francs pour les modèles de luxe - est toutefois prohibitif pour nombre de nos concitoyens,



- De nombreuses villes et communes de Suisse (Bernex, Lausanne, Neuchâtel, Bussigny, Vevey, Renens...), parfois avec l'aide du Canton, participent à l'effort financier de ceux de leurs administrés qui désirent utiliser ce moyen de transport moderne et plein d'avenir,
- La commune de Thônex a adopté un Agenda 21, prévoyant notamment de stimuler la mobilité douce.

A la lecture de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, à accepter cette motion et à la renvoyer au Conseil administratif.

Proposition de motion :

Le Conseil municipal de Thônex,
sur proposition du groupe socialistes-verts

Considérant :

L'importance d'améliorer les conditions de trafic dans notre commune et d'agir en faveur du développement durable,

Invite :

1. Le Conseil administratif à entreprendre des démarches proches de celles déjà faites dans d'autres communes, afin d'étudier l'encouragement de la population thônésienne – par le biais par exemple d'une aide financière, éventuellement en partenariat avec le Canton (ScanE) , d'autres communes et, le cas échéant, de partenaires privés – à acheter des vélos à assistance électrique comme solution de remplacement à l'automobile et aux véhicules deux-roues motorisés.
2. Le Conseil administratif à présenter le résultat de cette étude aux commissions de l'Urbanisme & Développement durable.

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Qu'une grande partie des distances courtes et moyennes dans notre commune puissent être parcourues sans recourir à la voiture est une évidence, notamment lorsque l'on sait que les trois quarts de la population de Thônex vit à quelques minutes à pied des commerces et des services du centre urbain, où il est par ailleurs fort difficile de se garer.

Selon les termes des initiateurs de la motion, « l'utilisation massive de voitures provoque un engorgement régulier et quotidien des principaux axes routiers de la commune ». Peut-être. Mais il est évident que fort peu de ces déplacements concernent des distances courtes et moyennes dans notre commune.

Les villes de Lausanne, Neuchâtel, Bussigny, Vevey et Renens ont toutes une caractéristique que Thônex ne partage pas : la topographie. Même la commune genevoise de Bernex citée dans la proposition de motion et qui contient d'ailleurs un des points culminants du canton, a un relief Thônex n'en a pour ainsi dire pas.

Subventionné ou pas, le vélo électrique reste bien moins cher que l'automobile, la moto ou le scooter. Or si il n'y en a pas plus dans nos rues, c'est sans doute parce que l'écrasante majorité de nos habitants n'en voit pas l'utilité. Combien seraient disposés à déboursier Fr 1'000,- pour acquérir un vélo électrique valant par exemple Fr 2'000,- subventionné à raison de 50% ? Peut-être finalement bien peu. En plus, cela constituerait une inégalité de traitement.



De même que les autres formes de mobilité douce telles que le simple vélo ou la marche à pied, le vélo électrique aura sans doute un rôle à jouer dans un concept global de la mobilité. En effet, le vélo électrique devient intéressant lorsqu'il est attelé à une remorque, et pourrait s'avérer beaucoup plus utile pour les livreurs que pour les particuliers.

C'est ainsi que certaines agglomérations de Suisse alémanique ont développé un concept permettant aux chômeurs et aux personnes en réinsertion sociale de livrer les achats aux personnes à mobilité restreinte.

Ce type de concept implique un partenariat entre les grandes enseignes de distribution, les services industriels, la poste, les services sociaux et les offices de l'emploi. Si un tel concept, que nous appelons de nos vœux, devait se mettre en place dans le canton de Genève, nous sommes certains que Thônex l'adopterait avec enthousiasme.

En attendant, nous ne pensons pas qu'il soit utile de saupoudrer l'argent des contribuables sur les actions symboliques pour se donner bonne conscience, mais qui ne régleront en rien les problèmes de circulation dans notre commune et encore moins celui du réchauffement climatique. Tout en respectant les motivations profondes des initiants que nous partageons tous, ce n'est pas ce type de motion qui fera avancer les choses. Le groupe libéral s'y opposera.

M. Loutan : je signale que le TCS soutient l'achat de vélos électriques et on ne peut pas demander que tous les habitants de Thônex deviennent membres de ce club. Le canton de Genève, par la motion 1697B, a eu un vote très favorable. D'autre part des villes chinoises regorgent de vélos électriques. Je signale également qu'au niveau pratique, même si les voitures à Thônex viennent de loin, elles prennent 60 à 100m² quand elles roulent et 10m² quand elles sont à l'arrêt. Au niveau énergétique on compte 1Kw/h d'électricité pour 100km contre 60 à 100Kw/h pour la voiture, cela reste un exemple, une incitation et cela fait envie et cela fait partie de notre rôle de montrer l'exemple comme c'est le cas avec les toits végétalisés. L'idée est de montrer que la commune désire réduire sa circulation. Il s'agit d'un acte pédagogique comme un tas de domaines prévus par notre Agenda 21. Je vous encourage à accepter ce projet.

Mme Jaquet : c'est une pensée honorable de vouloir faciliter la mobilité douce. Mais je pense, M. Loutan, que vous êtes à côté du sujet pour plusieurs raisons. Le trafic sur la commune de Thônex est essentiellement un trafic de transit et nous n'y pouvons rien. Malheureusement la majorité des Thônésiens ne travaillent pas sur la commune. Le Thônésien qui travaille à l'aéroport ou à Plan-les-Ouates ne fera pas le trajet en vélo électrique ; si c'est un vrai sportif il utilisera un vélo traditionnel.

M. Corthay : j'ai tout de même été très réjoui de lire un article extrêmement élogieux dans le dernier journal du TCS, que l'on ne peut pas soupçonner d'être hyper écolo, où il est précisé que le succès est totalement inespéré. Ce n'est donc pas un phénomène de saupoudrage mais un phénomène symbolique.

Pour exemple, mes enfants se déplacent déjà depuis plusieurs années dans une bonne partie du canton à l'aide de vélos électriques. Il ne s'agit pas de mettre en péril les finances de la commune, ce subventionnement peut se faire dans un temps ou avec une somme limitée voire en coordination avec d'autres communes ou associations.



M. Stark : nous sommes plusieurs autour de cette table à utiliser le vélo traditionnel ce qui est une bonne chose, mais il est vrai que lorsqu'il pleut j'hésite à utiliser ce moyen de transport. Pour se déplacer dans la commune pourquoi utiliser un vélo électrique, laissez les Associations telles que le TCS financer ce moyen de transport !

M. Uehlinger : il ne faut pas oublier qu'actuellement on parle de tripler le prix de l'électricité on pourrait se demander s'il ne s'agit pas d'un cadeau empoisonné de recharger les batteries de son vélo. Ensuite, on peut parler de tout le problème qui tourne autour de la production de l'énergie nucléaire qui nous est fournie par nos voisins. M. Loutan, en votre qualité de médecin, vous devez vous rendre compte que la population suisse suit le rythme de la population américaine et a une forte tendance à prendre de l'embonpoint donc l'incitation à prendre un vélo traditionnel en rapport à un vélo électrique est bien plus sensée, après, il s'agit d'un choix de vie. Je rejoins M. Stark et pense que le vélo traditionnel est beaucoup plus utile.

M. Loutan : je me suis renseigné auprès de l'office cantonal de l'énergie et vous signale que l'énergie grise d'une batterie revient à 3Kw/h contre 1Kw/h sur le vélo traditionnel et 60 à 100Kw/h pour la voiture. De toute manière le vélo électrique n'est pas là pour remplacer le vélo traditionnel car les amateurs continueront à utiliser leur vélo. Le vélo électrique est là pour remplacer la voiture que certains utilisent pour aller au centre ville.

Mme Jaquet : nous ne sommes pas contre le principe du vélo électrique nous sommes contre le subventionnement de ce type de véhicule. Si l'on commence à subventionner tous les véhicules de nos communiens on ne s'en sortira plus.

Au vote :

- Cette motion est refusée par 7 voix « pour », 14 voix « contre » et 1 abstention.

11. Projet de motion déposé dans le délai légal par MM. Enrico Castelli et Guy Loutan pour le groupe socialistes-verts intitulé : « Pour un soutien de notre commune à l'IRHA, ONG qui promeut une bonne gestion de l'eau de pluie dans les pays en développement ». Discussion. Vote. (MM-08-03).

M. Loutan signataire donne lecture du projet de motion :

Exposé des motifs

La gestion de l'eau de pluie est un défi que notre société se doit d'affronter.

En accord avec le PGEE et notre Agenda 21, notre soutien est important pour les organisations spécialisées dans ce problème crucial.

Notre adhésion gratuite [art. 2.3, al. b)] à l'Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie (IRHA), fondée en 2002 à Johannesburg lors du Sommet du développement durable, pour fédérer les mouvements dispersés oeuvrant dans ce sens, sera une reconnaissance [art. 2.3, al. a)] de l'utilité de telles actions dans le monde.



Annexe

Pour plus d'informations et la Charte d'adhésion (en anglais) :
www.irha-h2o.org

(version anglaise)

Charte d'adhésion

Article 1. Who Can Be a Member? (*abrégé*)

- Regional and local government institutions ;

Article 2.3 Institutional Membership (*abrégé*)

a) *Specific Rights and Obligations for the category:*

This category of membership is for institutions acknowledging the IRHA work in the field of rainwater management to increase access to water, preserve natural resources and energy, improve health, boost agricultural yields or promote sustainable development. These members will support institutionally the IRHA actions and will contribute to the growing momentum of the worldwide RWH movement.

By becoming Institutional Members of the Alliance, these institutions demonstrate their commitment to develop RWH within IWRM and to support IRHA members RWH activities action in their different regions.

b) *Membership fees for the category*

Potential Institutional Members of the Alliance will be contacted by IRHA Secretariat. They are free from a membership fee. The membership will be established with a Memorandum of Understanding signed by IRHA Secretariat and the Institution or by a letter signed by the IRHA.

(traduction française)

Charte d'adhésion :

Article 1. Qui peut être membre ?

- Collectivités (institutions gouvernementales) locales et régionales ;

Article 2.3 Adhésion institutionnelle

a) *Droits et obligations spécifiques pour la catégorie :*

Cette catégorie d'adhésion convient aux institutions reconnaissant le travail de l'IRHA dans le domaine de la gestion de l'eau de pluie en vue d'augmenter l'accès à l'eau, de préserver les ressources naturelles et l'énergie, d'améliorer la santé, d'augmenter les rendements agricoles ou de promouvoir le développement durable. Ces membres soutiendront institutionnellement les actions de l'IRHA et contribueront à la dynamique de croissance du mouvement mondial en faveur de la récolte de l'eau de pluie.

En devenant des membres institutionnels de l'Alliance, ces institutions démontrent leur engagement à développer la récolte de l'eau de pluie dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau et à soutenir les activités de récolte de l'eau de pluie des membres de l'IRHA dans leurs différentes régions.

b) *Cotisations pour la catégorie*

Le secrétariat de l'IRHA entrera en contact avec les potentiels membres institutionnels de l'Alliance. Ils sont libres de payer une cotisation. L'adhésion sera établie avec un protocole d'accord signé par le secrétariat de l'IRHA et l'institution ou par une lettre signée par l'IRHA.

Proposition de motion

Le Conseil municipal de Thônex,
sur proposition du groupe socialistes-verts

Considérant :

- L'importance d'une bonne gestion des eaux pluviales et du soutien symbolique que représente l'adhésion des Communes aux ONG engagées dans ce but,

Invite :

1. Le Conseil administratif à présenter la candidature de la Commune de Thônex comme membre de l'Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie.

La discussion est ouverte :

M. Arpidone fait la déclaration suivante pour le parti démocrate-chrétien :

Non Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, nous ne sommes pas le 24 juin 2008 au point numéro 11 de l'ordre du jour. Et pourtant, la confusion peut régner étant donné que, malgré un net rejet du projet de motion demandant au Conseil administratif, je cite: « de présenter la candidature de Thônex comme membre de l'Alliance Internationale pour la Gestion de l'Eau de Pluie » par 15 voix « contre » et seulement 10 « pour », cette dernière nous est resservie telle quelle ce soir.

Enfin, pas tout à fait telle quelle. En effet, les motionnaires nous ont gratifiés cette fois-ci, d'un extrait de la charte d'adhésion en anglais, sans prendre la peine d'en proposer une traduction, du moins, jusqu'à ce soir.

La première fois que cette motion nous avait été présentée, les différents groupes s'étaient abstenus de faire une intervention, jugeant l'attitude de son lecteur plus que cavalière, ce dernier ayant pris de grandes libertés par rapport au texte soumis au vote. Il lui avait été d'ailleurs reproché à cette occasion une certaine tendance à sombrer dans l'anarchie et à faire preuve de manque de respect envers le Conseil Municipal. Force est de constater ce soir, que les critiques formulées à cette occasion sont toujours d'actualité, car on essaye de faire passer au forcing cette motion rejetée pas plus tard qu'il y a trois mois en la remettant sur le métier.

En conclusion, au vu du fait que ce texte ne propose rien de plus que celui rejeté en date du 24 juin dernier, le groupe Démocrate-Chrétien restera sur sa position exprimée ce soir-là, et refusera cette motion en espérant que l'on évitera de nous la proposer une troisième fois lors de notre séance du 11 novembre prochain.

Mme Jaquet fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Vu que nous avons refusé cette motion il y a trois mois et qu'en plus elle est partiellement en anglais, la traduction ne nous ayant été remise que ce soir et non mercredi comme promis au Bureau, chaque membre du groupe libéral votera selon son cœur.

Vu qu'il nous est très désagréable, qu'un groupe ne puisse nous présenter un projet dans la langue de ce Conseil.

Donc à l'avenir, le groupe libéral refusera systématiquement tout projet qui ne sera pas rédigé entièrement en français.



M. Loutan : M. Arpidone, c'est juste que j'avais débordé et le l'ai reconnu. Mais la discussion en dehors du Conseil municipal montrait que les gens s'étaient opposés à cette motion en raison d'un malentendu sur la gratuité de cette adhésion. Je me suis permis en la représentant de revenir avec cette précision. Pour Mme Jaquet, tout les projets que nous déposons sont en français mais j'ai préféré mettre en annexe le texte original afin qu'il n'y ait pas de quiproquo.

Au vote :

- *Cette motion est refusée par 10 voix « pour », 11 voix « contre » et 1 abstention.*

12. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

13. Propositions du Conseil administratif

13.1. M. Claude Détruche, Maire

Le Conseil administratif n'a pas de proposition.

14. Questions écrites :

M. Stephen Knörr, Conseiller municipal du groupe UDC pose les deux questions suivantes :

14.1. Panneaux d'affichage

Quels sont les critères de sélections qui ont prévalu lors du choix des emplacements destinés à accueillir les nouveaux panneaux de la SGA ?

14.2. Concernant les amendes d'ordres :

Nos agents de sécurité municipale ont la possibilité d'infliger des amendes d'ordre. Ces amendes d'ordre doivent être payées dans un délai de trente jours. Passé ce délai, si le contrevenant n'a pas réglé l'amende, en conformité avec la loi sur la Police (F 1.05, article 5bis) c'est le service des contraventions du Département des Institutions qui est chargé du recouvrement.

Lors de la commission des Sports, Sécurité, Police & Militaire du 16 septembre 2008, M. Claude Détruche, Maire, précisait que la somme de Fr 132'000,- était « en souffrance ». Une partie de ce montant sera un jour payée (commandements de payer, écrous judiciaires, etc.). Cependant, si l'auteur d'une infraction ne peut être identifié dans un délai de trois ans, la contravention devient caduque et l'argent est définitivement perdu.



Quelle somme représente ces contraventions non pas en attente de paiement mais bien annulées par le Service des contraventions et qui n'apparaissent donc pas dans le montant mentionné ci-dessus ?

15. Propositions individuelles et questions

15.1. Exposition Art Chêne « double vue »

M. Knörr : est-ce que le Conseil administratif a déjà eu des échos concernant l'exposition qui a lieu dans nos rues ?

- M. Decrey : je n'ai aucun retour à ce sujet, ces œuvres ont été déposées cette semaine et une partie la semaine précédente.

A Thônex, nous avons refusé la pose de deux œuvres, la première près de chez Rolex qui présentait un coût trop important pour son installation et la deuxième demandait également une installation démesurée. Le Conseil administratif a donc décidé de ne pas financer ces installations.

M. Stark m'a téléphoné pour me demander des précisions concernant le placement d'une œuvre à l'avenue Tronchet.

M. Stark : il y a effectivement eu une erreur à l'avenue Tronchet, une soi-disant œuvre d'art a été placée sur un terrain privé. Selon Mme Origa cela devrait prochainement être réglé.

A ce sujet, je suis particulièrement choqué sur ce qui s'est passé à Chêne-Bougeries. Je ne comprends pas comment le Comité du CCCC a pu accepter qu'un prétendu artiste tague les murs du cimetière sous la forme de peinture obscènes dont je tairai ici la description. Je trouve cela grave et même très grave. On y voit même une personne qui fait le salut hitlérien où va-t-on ? Cet artiste s'est plaint auprès d'une commission parce qu'on lui a enlevé son œuvre qui, selon lui, vaut Fr 30'000,- !

- M. Decrey : je n'ai pas fait partie du Comité de sélection des œuvres. Dans le cas soulevé par M. Stark, il faut préciser que le projet sélectionné par le jury ne correspondait absolument pas à ce qui a été peint sur ce mur. Les commissaires du CCCC ont bien fait leur travail et c'est le groupe des artistes qui n'a pas respecté la décision.

M. Frossard : je suis membre des CCCC et je n'ai pas participé à la sélection des œuvres, mais je vais vous dire ce qui a été choisi dans ce cas : c'était un principe de papiers qui devaient se coller sur ce mur. Dans un premier temps ces papiers ont été collés trop rapidement, ils se sont décollés avec la pluie, ensuite les artistes ont refait une œuvre qui ne correspondait en rien à ce qui avait été choisi.

Nous avons été convoqués, en urgence, le soir de l'inauguration du centre commercial de Thônex pour prendre une décision immédiate concernant cet affichage, et celle-ci a été de faire effacer cette fresque avec l'avis d'un huissier qui a constaté que cette œuvre ne correspondait pas du tout à celle initialement prévue.



15.2. Rapport de commission

M. Stark : lorsque le Président d'une commission doit transmettre un rapport pour lecture, il faudrait qu'il le remette au vice-président, ce qui éviterait le cafouillage de ce soir.

15.3. Centre commercial de Thônex et rue de Genève

M. Gautier : le nouveau centre commercial comprend 200 places de parking en sous-sol mais il faut constater qu'en plus du parking extérieur il y a un bon nombre de places qui ont été supprimées sur la rue de Genève suite aux travaux des TPG. Y a-t-il autant de places qu'avant ou moins ? Il me semble que cela va poser un problème pour les petits commerçants de cette rue.

- M. Détruche : nous nous trouvons dans une situation provisoire car beaucoup de places dans les chemins perpendiculaires à la rue de Genève sont encore actuellement utilisées par les employés du chantier. Elles seront libérées d'ici deux à trois semaines.

Il n'y a pas si longtemps, la commune de Thônex avait commandé une étude afin de recenser les places de stationnement entre la route de Jussy et la route de Malagnou. Il s'avère qu'il reste encore un bon nombre de places en sous-sol que les locataires n'utilisent pas et nous essayons de travailler avec les régies pour qu'elles les proposent en location.

Mme Jaquet : concernant la rue de Genève, qui est un trottoir que je fréquente beaucoup, pour avoir vu la manière dont les travaux évoluaient on constate une largeur excessive du trottoir et pas l'ombre d'une piste cyclable ! On ne sait pas également à quoi servent ces renforcements au bord de la voie de tram où des véhicules se parquent. L'aménagement de cette rue me paraît totalement désordonnée.

- M. Decrey : la commune n'a pas été consultée dans le cadre de ces travaux, nous l'avons été uniquement en ce qui concerne l'arrêt de tram « Graveson » ainsi que le passage de sécurité entre la place de Graveson et le Chêne-Vert.

Nous avons déjà constaté le danger que représentent les véhicules parqués le long de la voie de tram ainsi que les piétons qui s'engagent sur la chaussée directement à la sortie du centre commercial. Pour parer à ce deuxième problème nous avons fait mettre en place des barrières à la sortie du centre commercial nous en avons également fait poser vers les voies de tram avec des panneaux « stationnement interdit ».

Nous avons immédiatement convoqué une réunion sur place avec la DGM, la police cantonale, les ASM et la direction du centre commercial pour évoquer ce problème. La DGM a pris note de nos souhaits et nous a autorisés à laisser ces barrières provisoires. Une obligation de tourner à droite a également été mise en place à la sortie du parking sur l'avenue Adrien-Jeandin afin de ne pas bloquer cette sortie.



Aujourd'hui même, j'ai reçu le procès-verbal de cette réunion. Malheureusement, la DGM ne rentre pas en matière sur nos demandes, j'ai immédiatement envoyé en e-mail pour que l'on se rencontre à nouveau lorsque tous les marquages auront été effectués afin de revoir la totalité de ce problème.

Mme Jaquet : ces discussions qui se feront après la fin des travaux vont certainement amener à une modification de ce qui a été fait et cela va nous coûter d'autant plus cher. Il est regrettable que l'on ne prenne pas les bonnes décisions au bon moment.

M. Uehlinger : pour revenir sur l'obligation de tourner à droite à la sortie du centre commercial sur l'avenue Adrien-Jeandin, j'ai vu un automobiliste respecter cette signalisation puis rentrer dans le parking des immeubles Appolo pour ensuite repartir à gauche. Au début, j'ai cru qu'il s'agissait d'un cas isolé mais plus les jours avancent plus cette pratique devient courante.

D'autre part, ne devrait-on pas intervenir auprès du centre commercial pour que les tarifs soient revus à la baisse pour éviter le parking sauvage dans le quartier ?

- Mme Rochat : le problème des parkings souterrains trop chers est un problème récurrent sur le canton. Effectivement nous allons devoir discuter de ce problème avec les propriétaires de ce parking.

M. Knörr : un des grands problèmes de la rue de Genève était la traversée par les piétons en dehors des passages sécurisés et qui passaient entre les trous pour traverser les voies de tram. Suite aux travaux il ne s'agit plus de trous mais de véritables canyons. Il faut que la commune intervienne pour se dégager de sa responsabilité car il est évident que cette rue a été réalisée à l'inverse du bon sens.

- M. Decrey : comme je l'ai déjà dit nous attendons que ces travaux soient entièrement terminés pour faire un point total de la situation. Pour l'instant la DGM applique strictement ce qui a été approuvé dans l'autorisation de construire.

M. Roth : un habitant du chemin de Bédex m'a donné la solution pour le manque de places de stationnement qui devraient se trouver sur une artère cantonale, selon lui, les Trois Chênes devraient se séparer du canton !

15.4. Auberge communale

Mme Jaquet : va-t-on bientôt installer l'éclairage et l'enseigne que nous avons votés à l'époque ?

- M. Détruche : cela sera fait.



15.5. ASM

M. Loutan : si je ne me trompe pas, il y a un projet de loi qui est en consultation concernant les ASM afin de décider si les ASM devaient devenir obligatoires pour les communes et, quelles seront les conditions de formation et d'emploi. Pourra-t-on faire appel à des sociétés privées ? Et quelle sera la collaboration avec les travailleurs hors murs ? Le Conseil administratif a-t-il déjà été consulté à ce sujet ?

- M. Détruche : nous avons pris connaissance de ce projet et nous ne sommes pas des interlocuteurs dans ce projet. Actuellement, ce projet de loi est examiné par les partis politiques avec le Conseil d'Etat.

Je ne peux donc que vous encourager à écrire un courrier au Conseil d'Etat afin d'être consulté.

15.6. PAC MICA

M. Loutan : il y a donc cinq projets déposés pour le PAC MICA. Qui seront les membres du jury pour désigner le lauréat ?

- Mme Rochat : il s'agit du collège d'experts qui comprend les représentants de l'Etat, de la commune, des promoteurs acquéreurs ainsi que des consultants professionnels, cela représente en tout d'une vingtaine de personnes. La commune est représentée par Mme Delarue, M. Fortuna, M. Hyde et moi-même.

15.7. Jumelage

M. Stark : je regrette que sur 27 Conseillers municipaux il n'y en ait que neuf qui ont répondu « présents » pour accueillir nos collègues de Graveson et que l'on soit obligé de faire appel à des employés de la commune pour loger les Gravesonnais. Je désapprouve également le fait que l'on ne puisse pas participer à la visite de la commune et au repas de midi du samedi.

- M. Decrey : quand vous ne recevez pas de réponse vous allez de l'avant et vous trouvez des solutions avec des gens sur qui vous pouvez compter. M. Stark si vous désirez participer à la visite de la commune je vous invite à nous rejoindre vers 14h. à Pont-Bochet.

*

La séance est levée à 23h.

La Présidente

Le Secrétaire

Mme Jacqueline Tomasini

M. Philippe Guex